

Projet éolien de la Seigneurie de Beauté

Québec

Mémoire pour le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE)
<http://www.bape.gouv.qc.ca/>

Mireille Bonin, Massif du sud
et
Jean Bédard, Kinnear's Mills

29 juin 2012

*Ce court mémoire est dédié
aux chercheurs de l'évaluation environnementale
qui étudient les mémoires des simples citoyens
pour faire évoluer leur profession.*

L'Éolien, une énergie politique

Introduction

Au moment où les citoyens du projet éolien de l'Érable faisaient le plus de bruit, regroupés sous le nom de *Regroupement pour le développement durable des Appalaches* (RDDA) et que ceux-ci travaillaient en collaboration avec les citoyens du Massif du sud, de Kinner's Mills, de Ste-Luce et de Saint-Valentin afin de protéger les territoires habités, les parcs régionaux, la vue sur le bord du fleuve et les terres agricoles des nuisances d'une industrie envahissante, le gouvernement du Québec était fier d'annoncer que le projet de la Seigneurie de Beaupré était le projet parfait, car il se trouvait sur des terres privées, à 10 km des terres habitées et qu'il ne dérangerait donc personne.

Critères intéressants en effet dont il faudra se souvenir dans cette filière... mais loin de la perfection.

Au cours de ces quelques pages et des 15 minutes que nous aurons pour faire valoir nos points devant le BAPE, nous nous attarderons sur la pertinence de la filière éolienne au Québec, ce que les professionnels de l'évaluation environnementale appellent « l'opportunité », sur le fait qu'il n'y a pas eu d'évaluation environnementale stratégique quant à cette nouvelle filière et que l'éolien au Québec est une dépense inutile et que nous n'aurions pas dû effectuer si nous avions à cœur de fournir aux citoyens du Québec une électricité propre, fiable, renouvelable et au meilleur coût tel que nous le promet la *Loi sur Hydro-Québec*.¹

L'opportunité de l'éolien

L'éolien est une filière qui se développe par des projets privés, pour des profits privés particulièrement dans le projet de la Seigneurie de Beaupré ; par contre, les dépenses sont publiques et aux frais des contribuables. Quant à l'investissement, la revente des projets à profit, les hauts taux de rendement annuels, les déductions et les crédits fiscaux, tout cela va aux promoteurs privés ; cependant, le coût du raccordement de l'éolien au réseau de transport d'Hydro-Québec, les problématiques liées au « défi », donc au coût élevé pour transporter l'électricité et la mixer, le prix de rachat de l'énergie éolienne à taux fixes, garantis, indexés et souvent à perte, c'est aussi pour nous, contribuables du Québec.

Tout ça pour desservir de l'électricité à des milliers de résidences... qui ont déjà l'électricité et pour une énergie intermittente qui ne fonctionne pas toute seule ; ça ne sert donc des milliers de résidences... que par temps venteux.

L'éolien n'apporte rien que nous n'ayons déjà, nous qui vivons dans le Sud du Québec. L'éolien au Québec n'est pas là pour desservir les habitants du Nord qui n'ont encore aujourd'hui que le diesel pour produire leur électricité et se chauffer, la forme d'énergie la plus polluante de toutes. Non, l'éolien, c'est pour nous, les gens du Sud. Si on en croit le Plan Nord, l'énergie électrique propre et renouvelables pour

1. Des deux côtés de l'Atlantique, le Québec et la France organisent des échanges sur ce que chacun fait en matière d'écoute citoyenne. C'est pourquoi le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) québécois est en relation avec la *Commission nationale du débat public* (CNDP) français : <http://www.participation-du-public.net/>.

tous, c'est un projet qui s'étendra sur 50 ans et des 3 500 MW qu'on produira d'ici là dans le Nord, seulement 300 MW seront réservés à l'éolien, car l'éolien, selon madame Diane Jean, sous-ministre du MDDEP (entendue au cours du colloque organisé par le Secrétariat francophone pour l'évaluation environnementale le 12 juin à Montréal) c'est très difficile à implanter dans le Nord.

Dans le Sud, le travail a déjà été fait dans les années 1960, alors que l'hydro-électricité est devenue un produit accessible pour tous les Québécois, qu'ils habitent au bout d'un rang éloigné ou en ville et au même prix pour tout le monde. Dans ces années-là, avoir de l'électricité à un prix abordable a fait toute la différence entre vivre dans le noir de peur de voir la facture d'électricité augmenter de manière exponentielle et celle de ne pas craindre d'utiliser l'électricité pour se servir d'appareils électriques pour son entreprise, pour l'agriculture ou pour la maison. Ça été le début de la prospérité des québécois, grâce à l'avantage que nous procurait une énergie stable, abondante, bon marché et accessible à tous.

Pourquoi devons-nous donc accepter comme société de payer deux fois pour un même service et d'ajouter ainsi des dépenses inutiles qui se traduiront sur nos factures d'électricité ? Pour revendre les surplus à perte ou pire, payer des industries pour ne pas produire, comme on le fait avec le gaz de Trans-Canada Énergie qui nous coûte 200 millions de dollars par année pour ne pas produire de gaz, car nous n'en avons pas besoin (<http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201203/26/01-4509605-transcanada-energy-dedommagee-200-millions-par-an-selon-le-pq.php>)

L'éolien pour nous citoyens du Québec est une dépense inutile, un gaspillage de ressource, un gaspillage d'énergie et une perte de temps. Pendant qu'on s'évertue à produire plus cher une duplication d'énergie électrique que nous avons déjà en surplus, où sont nos investissements en recherche et développement pour faire travailler nos inventeurs, nos créateurs, nos ingénieurs ?

D'ailleurs, pour revenir à l'éolien, la tête pensante, c'est le turbinier. D'où viennent ces turbiniers ? De l'Europe et bientôt de la Chine. Qu'avons-nous gagné au niveau des exportations ? Avons-nous réussi à exporter nos composantes d'éoliennes ? Avons-nous réussi à exporter notre savoir faire ? En éolien, si le Québec ne produit pas plus d'éoliennes maintenant pour le Québec, les Marmen et autres compagnies de composantes d'éoliennes en Gaspésie ne survivront pas ; il faut produire juste pour garder des jobs, indépendamment de ce que ça nous coûte et surtout indépendamment de nos besoins. Il fallait lire la lettre que Marmen a écrite dans le cadre du BAPE du Massif du sud en janvier 2011 pour comprendre que l'éolien n'est pas une filière durable au Québec. En voici un extrait :

« Compte tenu de la politique industrielle du gouvernement québécois en matière d'énergie, Marmen Énergie est entièrement dépendante des projets éoliens régionaux. Par conséquent, la non-réalisation du projet Massif du Sud aurait sans aucun doute un impact direct très négatif pour notre production. Le taux de production de tours éoliennes et de nacelles serait directement affecté sans aucune substitution possible avec de nouveaux projets. Ce qui engendrerait automatiquement des pertes d'emplois massives pour nos travailleurs. »

Mythes et réalités de l'énergie au Québec vu par Hydro-Québec

En janvier 2012, au cours de sa tournée, Hydro-Québec est venue faire une présentation au Musée de la civilisation de Québec sur les *Mythes et réalités de l'énergie*. Le but était de redorer le blason de l'hydro-électricité malmenée par les États-Unis et par les gens inquiets de voir le projet hydroélectrique de la Romaine prendre forme, lesquels recommandaient de faire de l'éolien à la place. Cette solution n'était pas viable et Hydro a démontré chiffres et graphiques à l'appui que l'éolien ne remplacera jamais aucune énergie fiable que ce soit. Dommage que le power-point présenté le 11 janvier 2012 au Musée ne soit pas disponible et qu'il n'y ait qu'une version courte disponible sur le net :

<http://www.hydrosourcedavenir.com/realites>

<http://www.mcq.org/mobile/fr/activites/activites-culturelles/activite-w3264?retour%5BtypeActivite%5D=&retour%5BdateDebut%5D=J%2FMM%2FAAAA&retour%5BdateFin%5D=J%2FMM%2FAAAA>

La présentatrice démontrait dans l'un de ses graphiques que l'endroit dans le monde où il y avait le plus gros pourcentage d'éolien dans le mix énergétique d'un pays se trouvait en Espagne (alors que là où il y en a le plus c'est aux U.S.A et que l'éolien n'a pas fait fermer une seule centrale au charbon là-bas, le lobby du charbon est beaucoup trop fort...) et que même en Espagne, il n'y avait que 17 % d'éolien et que l'éolien n'avait pas remplacé les autres formes d'énergies mais cela avait fait grimper les factures d'électricité et pas réduit non plus les GES.

Le leurre de la réduction des Gaz à effet de serre (GES)

Avons-nous abaissé nos GES avec l'éolien au Québec ? Les citoyens n'ont pas accès aux chiffres, mais Hydro-Québec pourrait répondre à cette question ; en fait, avec l'éolien on a ajouté des GES en dupliquant inutilement l'éolien à notre électricité propre et renouvelable qu'est l'hydro-électricité, la seule énergie renouvelable stockable.

Par ailleurs, le promoteur du projet de la Seigneurie de Beaupré, à qui la question a été posée à la séance de question du Mont Saint-Anne en juin 2012, a répondu que cette question n'était pas dictée par la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet de parc éolien. Voir sa réponse dans les pièces jointes. En fait, toute cette propagande sur la réduction des GES n'était qu'une tactique de communication orchestrée par les vendeurs d'éolien pour donner bonne conscience au public qui voulait que quelque chose soit fait pour l'environnement et favoriser ainsi la renaissance d'une industrie moribonde dans les années 1990, par la pression sociale en faveur de la vertu que représentait l'éolien.

Les signataires de ce mémoire ont assisté à plusieurs BAPE sur l'éolien et cette question n'est jamais partie au débat. Dans un débat de grand projet, il n'y a que les intérêts des uns et des autres qui comptent, la planète et les GES, c'est pour les discours et les gens qui n'ont pas d'intérêt dans l'éolien. Quand d'un côté la qualité de vie, la santé et la valeur des propriétés des riverains sont en jeu et que de l'autre les millions d'investissements des promoteurs le sont, les GES ne pèsent pas fort dans la balance.

Les multinationales ont vendu la réduction des GES dans le monde pour inciter les urbains à les appuyer, favorisant ainsi les largesses des gouvernements pour subventionner, alléger les fardeaux fiscaux et créer des incitatifs à produire de l'éolien sans qu'on en ait étudié les coûts/bénéfices, sans qu'on ait fait d'évaluation environnementale stratégique et sans qu'on écoute en amont des projets ceux qui devront en subir les nuisances. (voir le blogue : <http://le-vent-tourne.blogspot.ca> des 23 mars, 29 mars, 12 avril, 12 mai).

Bref, pendant qu'on regarde du côté de l'éolien pour se donner une vertu, on ne regarde pas du côté des transports et c'est là que le travail est à faire si on veut réduire la pollution dans notre province. L'éolien n'a jamais prétendu remplacer le pétrole et même s'il était question de se véhiculer en voitures électriques, Hydro-Québec nous assurait lors de cette conférence au Musée en janvier dernier, que nous étions prêts maintenant à fournir plus d'un million de voitures électriques alors qu'au moment où on écrit ces lignes, il n'y a même pas 1 % de notre production électrique qui nous vient de l'éolien. D'ailleurs, y gagnerions-nous au change avec la voiture électrique, considérant les problématiques environnementales reliées aux batteries de ces voitures ? Les citoyens ne peuvent répondre à cette question, mais les professionnels de la *Cité de l'énergie* à Shawinigan le peuvent. D'ailleurs ceux-ci clament à qui veut les entendre que la voiture électrique n'est pas la solution.

Les surplus d'Hydro-Québec nous coûtent cher

Vendre au rabais notre électricité, payer des promoteurs pour ne pas produire d'énergie, lancer des rumeurs de pénurie d'électricité comme dans les années 1970 pour nous faire ménager notre électricité en vue d'améliorer nos exportations, tout cela nous coûte cher, en fait, nuit à notre productivité. De l'aveu même d'Hydro dans sa demande à la Régie de l'énergie, cette année, nos surplus nous coûteront cher. Voir Régie de l'énergie (http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/146/Documents/R-3803-2012-B-0005-DEMANDE-PIECE-2012_06_15.pdf).

Quand ce sont les lobbys qui dictent nos choix dits de société, nous, citoyens perdons à chaque fois, si ce n'est en argent, c'est dans la confiance que nous avons dans notre système et qui, en bout de ligne, vient affaiblir notre société de droit et donc notre compétitivité dans le monde.

La transparence, l'accès à l'information et surtout le respect des citoyens sont essentiels au développement social et économique du Québec.

Le jeudi 28 juin 2012, l'émission de la Tribune à Radio-Canada portait sur nos choix énergétiques dans la foulée de l'inauguration de la Centrale hydroélectrique d'Eastmain.

http://www.radio-canada.ca/emissions/la_tribune/2012/index.asp

Cette émission a dégagé le fait que les surplus d'électricité nous coûtent cher, car nous produisons les nouvelles formes d'électricité, l'éolien en particulier, à 10 cents le KWh et nous la revendons à 5 cents le KWh.

Les invités à l'émission, le professeur Bernard de l'Université d'Ottawa et Jean-Marc Carpentier, vulgarisateur scientifique, tous deux experts en énergie, arrivent curieusement à la même conclusion que

celle des simples citoyens qui ont étudié l'énergie : il n'y a pas de marché présentement pour nos surplus. Les Américains avec leurs gaz de schiste tendent à l'indépendance énergétique et nous achètent notre électricité à perte pour nous, et si au moins nous avions fait une entente avec l'Ontario pour échanger de l'électricité contre du pétrole, nous serions gagnants, mais ça n'a pas été fait. Et qui va payer la note ? Nous les contribuables. On va augmenter nos tarifs et réduire les dividendes des actionnaires d'Hydro.

Les gens à l'émission se demandaient : mais où donc est notre politique énergétique ? Les décisions sur l'énergie sont prises en catimini dans le bureau du Premier ministre, sans transparence. Quand est-ce que ces surplus seront considérés pour améliorer la qualité de nos transports publics au lieu de seulement être considérés pour la revente aux U.S.A ? Quand est-ce que les décisions sur l'énergie se prendront de manière transparente, par une institution indépendante qui se donnera des critères et des indicateurs pour prendre des décisions logiques ou lieu de prendre des décisions politiques ?

Les apprentissages des professionnels de l'évaluation environnementale

Cette année le colloque annuel organisé par le Secrétariat international francophone sur l'évaluation environnementale, le SIFÉE (www.sifee.org), regroupant les professionnels de l'évaluation environnementale de la Francophonie, se tenait à Montréal du 12 au 15 juin. Nous y étions.

Du Québec, nous y avons entendu les représentants des Ministères impliqués soit le MDDEP et le MRNF, des représentants de grandes compagnies, dont Hydro-Québec et Rio Tinto, de savants professeurs de nombreuses universités, des commissions dont la Commission de la qualité de l'environnement Kativik et bien sûr le BAPE ; Il y avait également de la Francophonie des représentants de toute l'Afrique, y inclus de l'Afrique du Nord et de l'Europe.

Un des grands enjeux des professionnels de l'évaluation environnementale et poussé par bon nombre de conférenciers, dont les représentants du BAPE, est celui de la consultation préalable, c'est-à-dire consulter les populations en amont des projets avant que les investissements soient faits par les promoteurs.

Il y a eu aussi l'enjeu de la valeur inestimable des évaluations environnementales stratégiques et cette question a même été soulevée par le public dans la salle.

La question de l'opportunité des projets a quant à elle été soulevée par le Secrétaire général des débats publics en France, qui s'étonnait que cette question n'ait pas été au cœur du thème sur la participation publique.

Et il y a eu cette question sur l'avancée de la responsabilité sociale des compagnies par laquelle les promoteurs de grands projets établissent un rapport et une écoute avec les citoyens, dans l'intérêt du projet, car il est maintenant reconnu que les actions des compagnies qui ne respectent pas les populations et l'environnement, chutent en bourse.

Conclusion

Le mandat du BAPE ne lui permet pas de s'interroger sur l'opportunité de l'éolien, mais dans son analyse sur les impacts du projet, peut-il recommander une évaluation environnementale stratégique qui mettrait en lumière la relation coût/bénéfice de l'éolien au Québec ?

Si on avait commencé par une évaluation environnementale stratégique avant de lancer le deuxième appel d'offres de l'éolien en 2008, on aurait eu tout en main pour jeter les bases d'une véritable politique énergétique au Québec au lieu d'entériner une stratégie politique pour le bénéfice de quelques-uns sans égard aux services que nous rendent la nature, sans égard aux impacts de cette décision sur notre économie, sur la qualité de vie des résidents du Québec et sur la protection de notre territoire.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Kingsey Falls, le 15 juin 2012

290

DA34

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Objet : Dépôt de documents demandés le 12 juin 2012

Bonjour,

Voici la liste des documents projetés au cours de la séance du mardi 12 juin 2012 que nous déposons à la commission d'enquête et d'audience publique pour le projet de Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

- *10100023_6_5_BAP_SONORE_classe5DB_120609*
- *10100023_6_6_BAP_visibilite_projet_modifie_120609*
- *10100023_SB4_Vol_9_Add2_SV_6C_Lac_St-Etienne*
- *SB4_Vol_2_carte_6_4_milieu_humain_20101222*
- *GriveBicknell*

Les documents suivants, également projetés, ont été déposés à la commission le 11 juin 2012.

- *Q2_faune_scenarioSC3B_120609*
- *Q10_11_Corps de métier*
- *Q19_Coûts de construction*

Nous déposons également à la commission deux documents accompagnant les questions 1, 8, 13 et 14 de la présente lettre :

- *Q1 : Lettre_Comite_riverains_14juin2012*
- *Q8 : Éclairage*
- *Q13 : Retombées_SB2&3*
- *Q14 : Évaluation des soumissions*

Vous trouverez dans les pages suivantes les réponses aux questions de la commission.

1. Comité de riverains

L'initiateur a entrepris les démarches de formation du comité de riverains auprès des résidents avoisinants l'accès au chantier. Vous trouverez une copie de la lettre envoyée aux résidents au document *Lettre_Comite_riverains_14juin2012*.

2. Émission de gaz à effet de serre

Le tableau 1.1 de la page 1-5 du document *Étude d'impact sur l'environnement : volume 1* présente les émissions de gaz à effet de serre par unité d'électricité produite en tenant compte de données de cycle de vie, pour plusieurs sources d'énergie. La production d'énergie électrique à l'aide d'éoliennes émet en moyenne 9 tonnes de CO₂/GWh, ce qui inclut les activités de construction et la fourniture des combustibles, pour des technologies modernes, au nord-est de l'Amérique.

Tableau 1 Émissions de gaz à effet de serre par unité d'électricité

Production énergétique	Tonnes CO ₂ / GW ¹
Charbon ²	957
Gaz naturel à cycle combiné ³	422
Charbon avec captage du carbone	250
Solaire photovoltaïque	38
Hydraulique avec réservoir	10
Éolien ⁴	9
Nucléaire	6

1 Données de cycle de vie, incluant les activités de construction et la fourniture des combustibles, pour des technologies modernes, au nord-est de l'Amérique.

2 Charbon acheminé sur 800 km.

3 Gaz acheminé sur 4 000 km.

4 Facteur d'utilisation de 35 % de la capacité de production.

Source : (Hydro-Québec, 2008)

Le contrat d'achat d'électricité entre Boralex et Beaupré Éole et Hydro-Québec pour le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 prévoit une puissance contractuelle annuelle de 184,5 GWh.

Ainsi, sur une moyenne annuelle, la production énergétique produite par le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 émettra 1 660,5 tonnes de CO₂, comparativement, pour la même électricité produite, à 1 845 tonnes de CO₂ pour l'hydraulique avec réservoir et à 77 859 tonnes de CO₂ pour le gaz naturel à cycle combiné.

Sur une période de 20 ans, le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 1 523 970 tonnes de CO₂ en comparaison avec une centrale au gaz naturel à cycle combiné.

3. Répertoire des fournisseurs

Jusqu'à maintenant, 163 entreprises se sont inscrites au répertoire des fournisseurs des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré. De ce nombre, 60 proviennent de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ces informations vous sont présentées dans les documents *Q15_Liste entreprisesCDB* et *Q15_Répertoire_fournisseurs*, déposés le 11 juin 2012 à la commission.

4. Consultation du site web des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré

Entre le 27 mars et le 14 juin 2012, le site web www.seigneuriedebeaupre.com a été consulté 1 653 fois. Plus précisément, voici le nombre de consultations par page :

- Retombées : 529
- Promoteurs : 506
- Les Parcs : 794
- Documentation : 805

5. Certification LEED

La possibilité de construire un bâtiment certifié LEED a été analysée par l'initiateur, et non retenue pour des raisons de coûts élevés, surtout pour un bâtiment situé loin des centres urbains.

6. Recrutement de main-d'œuvre, parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré

L'initiateur anticipe que le recrutement de personnel lié à l'entretien des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré représentera un défi, principalement en raison du taux d'emploi élevé dans la région de la Capitale-Nationale, de la spécificité de la formation requise pour ce type d'emploi et du nombre important de parcs éoliens en développement au Québec qui seront mis en service au cours des prochaines années. Pour ces raisons, l'initiateur a déjà mis en place plusieurs mesures afin d'être proactif dans ses démarches de recrutement, et ce plus d'un an et demi avant la mise en service du parc éolien de la Seigneurie de Beauré 2 & 3 (deux ans et demi avant la mise en service du parc éolien de la Seigneurie de Beauré 4). À titre d'exemple, l'initiateur a établi des liens avec des firmes de recrutement et des centres de formation en technique éolienne et a planifié des journées-carrière qui auront lieu cet automne dans des universités québécoises. Enfin, l'initiateur prévoit offrir à l'ensemble de ses employés dédiés à l'entretien et l'exploitation de ses parcs éoliens un programme de formation spécifique à la technologie du turbiniériste Enercon ainsi que toute autre formation permettant de combler d'éventuelles lacunes des candidats sélectionnés.

7. Pourcentage des pièces de l'éolienne provenant de l'extérieur

Dans le cadre de l'appel d'offres duquel est issu le contrat d'approvisionnement en électricité du parc éolien de la Seigneurie de Beauré 4, Hydro-Québec exigeait qu'un minimum de 30% des dépenses liées à la fabrication des éoliennes soit réalisé dans la MRC de Matane ou la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (le "contenu régional"). Dans le cadre de ce contrat, le turbiniériste Enercon s'est engagé à excéder le contenu régional minimum en le portant à 42% et a construit à cet effet à Matane une usine de fabrication de tours préfabriquées en béton et de convertisseurs. Il est à noter que selon les règles d'Hydro-Québec, le turbiniériste est autorisé à comptabiliser dans le contenu régional les composantes qui sont fabriquées dans son usine de Matane et exportées vers l'extérieur du Québec pour un autre projet éolien.

8. Conditions d'éclairage du poste de raccordement

Le document *Éclairage*, déposé à la commission, décrit les conditions d'éclairage prévues à l'extérieur du poste de raccordement et du bâtiment d'opération. Les niveaux d'éclairage spécifiés sont de l'ordre de 10 à 20 lux, excepté aux portes d'entrées où l'éclairage sera de 50 lux. À titre comparatif, les salles de réunion sont typiquement éclairées à des niveaux d'environ 400 lux. Tous les systèmes d'éclairage extérieurs sont habituellement éteints et seront allumés manuellement uniquement en cas de besoin, à l'exception de l'éclairage de la barrière d'accès (20 lux), des sectionneurs (10 lux) et des coffrets de commande (15 lux) qui doivent être allumés automatiquement la nuit pour des raisons de sécurité.

9. Diffusion des informations relatives aux suivis de mortalité

Les résultats des suivis de mortalités seront acheminés de façon prioritaire et confidentielle au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, responsable du processus réglementaire en phase de développement, construction et exploitation des parcs éoliens au Québec. De plus, les résultats seront soumis au Comité de suivi. Le Comité de suivi sera également, le cas échéant, informé des mesures d'atténuations discutées avec les instances réglementaires si de telles mesures s'avéraient requises. Les conclusions de la démarche pourront être disponibles sur le site web des projets.

10. Indexation du loyer versé au Séminaire de Québec

La formule d'indexation retenue pour le loyer versé annuellement au Séminaire de Québec est la même que celle utilisée par Hydro-Québec, au même rythme, durant la phase d'exploitation des parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré.

11. Distances entre les éoliennes et deux espèces à statut particulier : le moucherolle à côté olive et la paruline du Canada

Le moucherolle à côté olive a été observé à 4 occasions durant la période de nidification en 2011, sur le chemin forestier entre le lac Janot et le lac Noël et aux alentours du lac Henri (sites 62, 57, 20 et chemins entre les sites 19 et 18 sur la figure 1, Rapport Inventaire de la faune avienne). L'éolienne numéro 4 (configuration du projet modifié) se situe à 360 m du site 62 où l'espèce a été observée alors que les éoliennes se situent à plus de 500 m des autres sites de détection. Cette espèce fréquente les milieux boisés à proximité d'ouvertures telles que les coupes forestières (Gauthier et Aubry, 1995). Cet habitat est abondant sur le territoire, qui est sous exploitation forestière.

La paruline du Canada a été observée à 4 occasions durant la période de nidification en 2011, 3 individus sur un chemin forestier à l'est du lac Janot, et un autre sur un chemin forestier entre le lac du Mont Saint-Étienne et le lac des Cœurs (sites d'inventaire 30 et 81 sur la figure 1, Rapport Inventaire de la faune avienne). Les éoliennes (configuration du projet modifié) se situent à plus de 1,2 km des sites où l'espèce a été observée. L'espèce fréquente les milieux boisés à proximité de milieux humides ou de cours d'eau en période de nidification.

Compte tenu de la vocation forestière du territoire, de la distance séparant les oiseaux observés et les sites prévus des éoliennes, des habitats potentiels de ces espèces, et de l'évitement de la période de nidification lors des activités de déboisement, aucune mesure d'atténuation additionnelle n'est prévue pour ces 2 espèces.

12. Contrat d'entretien des éoliennes avec Enercon

Comme mentionné au cours de l'audience publique, le contrat d'entretien des éoliennes établi entre Enercon et l'initiateur est d'une durée de 12 ans.

13. Retombées économiques des parcs éoliens SB2 et SB3

Vous trouverez dans le document *Retombées SB2&3* les retombées économiques régionales mises à jour.


14. Clause de maximisation des retombées locales

Vous trouverez dans le document *Évaluation des soumissions* l'extrait du document d'appel d'offres concernant la maximisation des retombées locales.

15. Abat-poussière sur les accotements du rang Saint-Antoine

L'initiateur n'est pas autorisé par le ministère des Transports (MTQ) à étendre de l'abat-poussière sur les accotements le long du rang Saint-Antoine.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.


Marie-Pierre Morel
Chargée de projet, développement
Boralex

15 juin 2012

Kingsey Falls, le 26 juin 2012

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Dépôt de précisions demandées le 21 juin 2012

Bonjour,

Par la présente, nous souhaitons préciser une information transmise le 15 juin à la commission d'enquête et d'audience publique pour le projet Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4. L'élément « **2. Émission de gaz à effet de serre** » du document **DA34**, répondant à une question posée lors de la première séance de l'audience, nécessite des précisions à la demande de la commission.

Voici donc un complément de réponse précisant notre position sur la question des gaz à effet de serre du projet, tel que demandé par la commission.

Question : Un calcul des gaz à effet produits lors de la construction et l'exploitation du projet éolien Seigneurie de Beaupré 4 a-t-il été réalisé ? Si oui, quels sont les résultats obtenus ?

Réponse : Le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) produits lors de la construction et l'exploitation des projets éoliens au Québec n'est pas dicté par la *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet de parc éolien* émise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. La réalisation d'une telle analyse, sur une base volontaire, portant sur les émissions de GES du projet éolien Seigneurie de Beaupré 4 exigerait un délai allant au-delà de la période d'évaluation de la commission due à la complexité engendrée, ainsi qu'une expertise disponible hors-Québec, sans compter des frais additionnels très élevés. Considérant ce qui précède, en plus de l'absence de standards communs dans les industries éolienne, de la fabrication industrielle et de la construction quant aux calculs des émissions de GES, il est seulement possible pour Boralex et Gaz Métro de définir les GES évités en comparant la production d'énergie électrique à base d'éolienne aux autres formes de production d'énergie, tel que déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le 15 juin dernier selon la référence suivante :

DA34 BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C. *Lettre accompagnant le dépôt des documents demandés le 12 juin 2012, 15 juin 2012, 4 pages. (5768 Ko).*

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Marie-Pierre Morel
Chargée de projets, développement
Boralex